

EXOSENS

Société Anonyme à conseil d'administration
Capital social : 21 648 118,325 €
Siège social : Domaine de Pelus – Axis Business Park
Bât 5 E – 18 Avenue de Pythagore
33700 Mérignac
R.C.S. Bordeaux 895 395 101

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

22 MAI 2026

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Approbation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2025 (Résolution n° 1) ;

Approbation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2025 (Résolution n° 2) ;

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (Résolution n° 3) ;

Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L 225-40 du Code de commerce (Résolution n° 4) ;

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Mariton (Résolution n°5) ;

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Brigitte Geny (Résolution n°6) ;

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2026 (Résolution n° 7) ;

Approbation de la politique de rémunération applicable à M. Jérôme CERISIER, Directeur Général au titre de l'exercice 2026 (Résolution n° 8) ;

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ou attribués au titre de ce même exercice, à M. Jérôme CERISIER, Directeur Général de la Société (Résolution n° 9) ;

Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce, en application de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce (Résolution n° 10) ;

Autorisation et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions (Résolution n° 11) ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre (Résolution n°12) ;

Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des actions de la Société au profit de mandataires sociaux et de salariés de la Société et des sociétés liées, emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (Résolution n°13) ;

Autorisation accordée au Conseil d'administration concernant l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA »), conformément aux dispositions des articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés liées, impliquant la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (Résolution n°14) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (Résolution n°15) ;

Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée (Résolution n°16) ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Pouvoirs à donner en vue des formalités (Résolution n°17).